



202308- 03

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 30/08/2023

Reçu en préfecture le 30/08/2023

Affiché le

ID : 022-212200349-20230828-20230803-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 28 Août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 Août, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Sylvie LE CARVENNEC, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Magali BODEREAU à Sylvain RANNOU, Emmanuelle DAVAÏ à Catherine DENIS,

Absents : Gaëlle LE CANT, Alain BROCHEN

Date de convocation : 22 Août 2023

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Création d'une nouvelle rue communale

Monsieur Le Maire informe que l'adressage des parcelles B1791 et D1545 situées Rue Anjela Duval doit être modifié. Il explique que la parcelle B1791 est située au 13 rue Anjela Duval mais n'est pas en corrélation avec le reste des parcelles de la rue bien plus éloignées et ajoute que la parcelle D1545 n'a pas d'adressage.

Il propose de créer la Venelle Anjela Duval et de situer la parcelle B1791 au 1 Venelle Anjela Duval et la parcelle D1545 au 3 Venelle Anjela Duval.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal

Considérant qu'il y a lieu de créer la Venelle Anjela Duval,

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'adressage des B1791 et D1545,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'arrêté portant sur la création de la Venelle Anjela DUVAL
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'arrêté portant sur la modification d'adressage comme suit : parcelles B1791 au 1 Venelle Anjela DUVAL et parcelle D1545 au 3 Venelle Anjela DUVAL

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'arrêté portant sur la création de la Venelle Anjela DUVAL
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'arrêté portant sur la modification d'adressage comme suit : parcelles B1791 au 1 Venelle Anjela DUVAL et parcelle D1545 au 3 Venelle Anjela DUVAL

202308-03

Envoyé en préfecture le 30/08/2023
Reçu en préfecture le 30/08/2023
Affiché le
ID : 022-212200349-20230828-20230803-DE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance

Lydie LE FLOCH



Le Maire

Maurice OFFRET

